

Image not found or type unknown



Benefice d'action sur actions de société

Par **lepsch**, le **17/01/2010** à **15:18**

Bonjour, rnsuite a un jugement ,la societ  qui m'employait et au sein de laquelle j'avais de actions a  t  tenue de me verser une somme sur le benefice des actions rachet es.(actions rachet es au nominal en 2002 pour 1800 euros) avec reconnaissance de dettes de 70000 euros sign es en 2004 lors de mon depart en retraite) pour le benefice de ces actions .
Comment et sous quelle rubrique declarer cette somme aux impots .